Image not found or type unknown

Commande robe de mariée mauvaise couleur

Par **melcarte**, le **18/05/2013** à **11:34**

Bonjour,

ma fiancée a commandé une robe de mariée dans une boutique mais lorsqu'elle est parti essayé sa robe, elle a vu que ce n'était pas la couleur qu'elle voulait.

Elle voulait une robe blanche et le magasin a commandé du fournisseur une robe blanc cassé.

Lors du premier essayage de la robe, le magasin avait uniquement une robe blanc cassé à disposition mais la commerçante lui a dit oralement qu'elle commanderait une robe blanche pour ma fiancée.

Par contre sur le bon de commande, la commerçante à écrit "off-white" (m'a fiancée a bien signé ce bon de commande) mais ne pensait pas que "off-white" signifiait blanc cassé.

Pour nous la commerçante s'est trompé en inscrivant off white.

Le magasin ne veut pas nous échangé la robe en prétextant que le fournisseur n'a pas voulu.

Nous avons payé 1490 euros sur un total de 1690 euros. Le chéque de 400 euros n'est pas encore encaissé par le magasin.

Peut on annuler notre commande et nous faire rembourser la totalité ?

sachant que le bon de commande a été signé le 16 octobre 2012 mais nous n'avons pas reçu la robe dans nos mains. La robe est encore dans le magasin. On a rdv le 11 juin 2013 pour des retouches finales.

Merci pour votre aide.

Ben

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés